

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

N°TVA:

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

FACTURE n° 09228637 du 30/04/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un			PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr									
BON N° 21236861 DU 2/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN									
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG	2	U			8,09	16,18	A	
	dont Eco-Contribution						(0,40)		
BON N° 21236924 DU 10/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN									
7629.07	SAPIN FRANCE CL2J 40/ 60- 4,00	40	ML			1,26	50,40	A	SAPIN
BON N° 21236960 DU 11/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN									
240001.01	VIS TF TORX AZI 4/ 60-35 (500) EDIA	1	U			17,36	17,36	A	
	dont Eco-Contribution						(0,05)		
186338.01	CHEVILLE FRAPPER 8/ 80 C. (80)EDIA	1	U			13,63	13,63	A	
	dont Eco-Contribution						(0,02)		
76100.01	FORET SDS-PLUS 7/EXPERT 8/150/215	1	U			8,19	8,19	A	
7629.07	SAPIN FRANCE CL2J 40/ 60- 4,00	80	ML			1,26	100,80	A	SAPIN
BON N° 21236977 DU 15/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN									
294915.01	MARLINE CLASSIC 2 TEMPS 5L	1	U			25,77	25,77	A	
BON N° 21237007 DU 18/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN									
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.									
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO									

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

chausson

MATÉRIAUX

Client n° 378421

ENT DUBOIS S BTP
M. DUBOIS SYLVAIN
CORNUS
46330 CENEVIERES

N°TVA:

FACTURE n° 09228637 du 30/04/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
779399.01	DISQUE PRO 125MM OBRA	1	U	26,61	26,61	A	
BON N° 21237065	DU 28/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN						
671647.01	SEAU PLAST.11L ANSE 5,3MM POIG.OBRA dont Eco-Contribution	1	U	2,40	2,40	A	(0,01)
BON N° 21237067	DU 28/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN						
601264.02	GANT TRAVAUX LEGERES LOT 12 T10 OBRA	1	U	17,15	17,15	A	
621326.01	EAU CRISTALINE 1,5L (6)	1	U	1,73	1,73	B	
BON N° 21237078	DU 29/04/25 ENLEVE AG. BOUZIES Signé par SYLVAIN						
61812.01	FOSSE PE RECT.3000L+PREFILTRE 30RI dont Eco-Contribution	2	U	520,13	1.040,26	A	(5,90)
	FRAIS FIXES				5,00	A	
	Total Eco-Contribution				(6,38)		
T	Taux	Base H-T	TVA				
A	20,00	1323,75	264,75				
B	5,50	1,73	0,10				

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.
Carte N°2921001430253 Sylvain DUBOIS

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.325,48	264,85	1.590,33	31/05/25	L.C.R.	17807 00805 95421894046 75

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.